

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JANVIER 2021**

Délibération
n° 2021.01.005.B

**Vérification et
maintenance des
installations de
détection intrusion,
télésurveillance et
intervention sur site :
avenant n°2**

LE SEPT JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 décembre 2020**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JANVIER 2021

**DELIBERATION
N° 2021.01.005.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

**VERIFICATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DETECTION INTRUSION,
TELESURVEILLANCE ET INTERVENTION SUR SITE : AVENANT N°2**

Par délibération n°30 du 3 mars 2016, le bureau communautaire a approuvé la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes pour la vérification et la maintenance des installations de détection intrusion, télésurveillance et intervention sur site des bâtiments de GrandAngoulême.

La commission d'appel d'offres du 16 novembre 2017 a attribué le lot 2 « Détection intrusion, télésurveillance et interventions sur les sites de Grandangoulême et du SMAPE » à la société DOMOVEIL sise 125 rue de Tourcoing à ROUBAIX (59100).

Le 1^{er} janvier 2019, une modification de la situation juridique de la SARL DOMOVEIL en SASU JEFF BRA est intervenue, cette dernière reprenant l'ensemble des contrats liés à des marchés publics.

Par délibération n°70 B du bureau communautaire du 4 juillet 2019, un avenant n°1 a été approuvé pour prendre en compte la nouvelle dénomination sociale du titulaire.

Aujourd'hui, il est proposé de prolonger la durée de l'accord cadre jusqu'au 5 juin 2021.

De plus en avril 2020, une nouvelle modification de la situation juridique de la société titulaire du marché est intervenue. En effet, il a été mis fin à la location gérance de la SASU JEFF BRA et la SARL DOMOVEIL a repris les activités de celle-ci y compris l'ensemble des contrats liés à des marchés publics.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°2 au lot n°2 « Détection intrusion, télésurveillance et interventions sur les sites de Grandangoulême et du SMAPE » ayant pour objet la prolongation de la durée de l'accord cadre jusqu'au 5 juin 2021 et la modification de la situation juridique de la société titulaire du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou M. Bertrand GERARDI conseiller délégué, membre du bureau, en charge de la commande publique, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

14 janvier 2021

Affiché le :

14 janvier 2021



Direction des Ressources
Service commun de la commande publique
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

VERIFICATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE DETECTION INTRUSION, TELESURVEILLANCE ET INTERVENTION SUR SITE

Appel d'offres ouvert

**Lot n°2 : Détection intrusion, télésurveillance et interventions sur les sites de
GrandAngoulême et du SMAPE**

Avenant n°2

Marché n°17161

IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent
avenant par délibération n° 2020.10.089.B en date du 29 octobre 2020.

ANCIEN TITULAIRE DU MARCHE

JEFF BRA
SASU
125 rue de Tourcoing
59100 ROUBAIX

Numéro d'identité d'entreprise : 84407934300035
Code APE : 8020Z
Immatriculée au RCS sous le n° 844 079 843 R.C.S Lille Métropole
Représentée par son locataire gérant Jean-François Brasselet

ANCIENNES COORDONNEES BANCAIRES

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02873	48906300200	63	Roubaix Hôtel de ville

NOUVEAU TITULAIRE DU MARCHE

DOMOVEIL
SARL
125 rue de Tourcoing
59100 ROUBAIX

Numéro d'identité d'entreprise : 39495278200016
Code APE : 8010Z
Immatriculée au RCS sous le n° : 394952782 Lille Métropole
Représentée par son manager commercial : Ghesquiere Sébastien

NOUVELLES COORDONNEES BANCAIRES

Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30027	17528	00020185401	18	CIC Roubaix Tourcoing Entreprises

IMPUTATION BUDGETAIRE

6283 et 6288

DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE

Date de signature du marché : 5 décembre 2017
Date de notification du marché : 7 décembre 2017
N° du marché : 17161

MONTANT DU MARCHE

La marché est un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

AVENANTS PRECEDENTS

L'avenant n° 1 avait pour objet le changement de la situation juridique de l'ancienne SARL DOMOVEIL en SASU JEFF BRA du fait de la reprise de la SARL DOMOVEIL par la société SASU JEFF BRA.

OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la fin de la location gérance et le changement de la situation juridique de la SASU JEFF BRA du fait de la reprise par la SARL DOMOVEIL.

De ce fait, la SARL DOMOVEIL reprend avec celle-ci l'ensemble des contrats liés à des marchés publics, des entreprises ou des particuliers.

Il a également pour objet de prolonger l'accord-cadre jusqu'au 5 juin 2021, soit une durée d'accord-cadre de 4 ans maximum.

MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

Le repreneur ayant justifié de ses garanties professionnelles et financières, la cession du marché est acceptée. Le nouveau titulaire du marché est donc la société SARL DOMOVEIL domiciliée au 125 rue de Tourcoing, 59100 ROUBAIX.

Un relevé d'identité bancaire est joint, il annule et remplace celui contenu dans le marché initial.

– Modification de l'article 1.4 du CCAP

L'article 1.4 Durée et délais d'exécution rédigé initialement comme suit :

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est ensuite renouvelable 2 fois pour des périodes de un an par reconduction expresse.

est désormais rédigé comme suit :

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018.

Il est ensuite renouvelable 2 fois pour des périodes de un an par reconduction expresse.

Il sera renouvelable une troisième fois pour une période allant de la reconduction jusqu'au 5 juin 2021.

NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le présent avenant n'a aucune incidence financière.

DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

SIGNATURES

Fait en un seul original à _____, le
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur
Pour le Président, par délégation,
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Monsieur Bertrand GERARDI